

À propos des Mémoires du général baron de Marbot

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

originales, qui sont parfois, il est vrai, hasardées ou trop doctrinaires, mais qui dénotent des idées personnelles.

Les feux sont devenus, dès le temps de Frédéric-le-Grand, un facteur décisif, et dès lors toujours en progrès. D'où résultent des formations plus larges, moins profondes et à grandes distances.

Il compte comme perdue la munition des morts et des blessés ! Il tient le renforcement de la ligne de feux pour plus difficile et admet le feu en marchant ; d'autre part il ne tient pas assez de compte des difficultés du remplacement des munitions. Aux échelons il préfère des appuis latéraux, des ailes avancées. Il condamne la défense et l'attaque de front d'après le système actuel.

c) *Ultra posse nemo obligatur.*

Travail clair et bien rédigé, soignant spécialement les données techniques et statistiques dans la question du nouveau fusil, et accentuant aussi le facteur du moral de la troupe. Après cela point d'idées nouvelles ou originales. Les manœuvres de paix ne donneraient point de sûres expériences pour la guerre !

Après ces trois travaux *ex-æquo* le jury accorde une mention honorable avec 100 francs au mémoire :

Wir lieben, etc.

Ce travail est un extrait soigneux et appliqué des brochures récentes sur la question, et témoigne de solides études, mais sans originalité. Les grosses colonnes, qui déjà dans les guerres napoléoniennes, devenaient hors d'usage, doivent disparaître avec les feux actuels. Beaucoup de hors d'œuvres. Bonne rédaction.

Enfin le jury accorde une mention honorable sans gratification au petit travail en forme de lettres dont le motto est : *Nouvelles armes toujours le même homme.*

Le thème est traité un peu à la légère avec beaucoup de digressions, mais alertement et avec un bon emploi de la littérature la plus récente. — Cette forme de lettres a pu faciliter à l'auteur l'émission de vues particulières et originales ; mais en somme ce genre (malgré Pœnitz et Hohenlohe) ne paraît pas le mieux approprié aux discussions scientifiques.

A propos des Mémoires du général baron de Marbot.

Le rapport que nous publions ici a été lu à l'Assemblée générale de la Société des officiers de la Confédération suisse, le 1^{er} août, à Genève.

Au Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse, à Genève.

Monsieur le Président et Messieurs,

Vous nous avez renvoyé une proposition formulée, sur l'initiative de M. le colonel Ceresole, commandant le 1^{er} corps d'armée, par l'assemblée des délégués de la section vaudoise de la Société des officiers, invitant votre comité à nommer une commission pour faire un rapport « sur les accusations portées contre les » régiments suisses au service de France dans les *Mémoires du » général baron de Marbot* (Paris, 1891) et spécialement dans les » chapitres du III^e volume de ces *Mémoires*, traitant des événements de 1812 et de la bataille de Polotsk. »

En nous soumettant cette proposition, vous nous avez demandé :

- « 1^o De vous faire un rapport sur l'opportunité qu'il y aurait » à ce que la Société des officiers de la Confédération suisse » soumit les accusations portées par le général baron de Marbot » dans ses *Mémoires* contre les troupes suisses au service de » France à un examen historique, conformément à la proposition » de la section vaudoise ;
- » 2^o Éventuellement, pour le cas où elle jugerait cet examen » opportun, de procéder à cette enquête et de faire à ce sujet un » rapport qui serait présenté à la prochaine assemblée des délé- » gués, le 30 juillet 1892, à Genève. »

I. Tout ce qui touche, de près ou de loin, à notre histoire nationale et en particulier à notre histoire militaire, mérite au plus haut degré de fixer notre attention. La Suisse est un petit pays, mais son histoire est grande. Son histoire militaire surtout est incomparablement riche en pages glorieuses. C'est là un patrimoine précieux, que nous devons maintenir intact, d'abord par vénération pour la mémoire de nos prédécesseurs, puis aussi pour le plus grand profit des générations présentes et futures. Le bon renom de fidélité au drapeau, de discipline et de bravoure que les troupes suisses ont conquis à travers les siècles, au prix de leur sang, sur les champs de bataille de toute l'Europe et quelles que fussent d'ailleurs les causes pour lesquelles elles combattaient, est pour nous, non-seulement un titre de gloire, mais une protection. Il ajoute à la considération que nous témoignent les autres peuples, au prestige de notre drapeau et au

respect dont notre armée doit restée entourée. Ce ne sont là, sans doute, que des facteurs moraux, mais néanmoins efficaces. Et ne nous devons-nous pas à nous-mêmes de conserver sans tache cette réputation incontestée de courage et de loyauté que nos pères se sont faite ; dont nous, leurs fils, nous bénéficions et qui constitue un des éléments de notre force, de notre foi en notre invincibilité.

La proposition de la section vaudoise ne doit donc pas nous laisser indifférents. Certes, à tous égards, il est hautement désirable que les assertions du général baron de Marbot touchant les troupes suisses soient contredites là où il peut être démontré qu'elles sont contraires aux faits. Et la Société des officiers de la Confédération suisse est excellemment placée pour instruire cet important débat.

C'est notre réponse à votre première question.

II. Nous abordons la deuxième.

Pour la résoudre, notre tâche a été singulièrement facilitée par les *Quelques mots de réponse aux Mémoires du général baron de Marbot* que M. le colonel Lecomte a publiés récemment¹. Dans cette étude si sérieusement documentée, dont le titre est trop modeste, qui vous est connue d'ailleurs et à laquelle nous devons nous référer, M. le colonel Lecomte a montré surabondamment que le général Marbot semble avoir été plus préoccupé, quand il écrivait ses Mémoires, de mettre en pleine et bonne lumière ses propres faits d'armes, si nombreux et si brillants, que de rendre justice à ses camarades ou à ses supérieurs, et surtout aux troupes étrangères qui marchaient en auxiliaires sous les drapeaux de Napoléon comme les tribus vaincues des Gaulois suivaient les aigles de César. Cela est vrai spécialement pour les Suisses que, par un motif de nous ignoré, l'auteur se plaît à critiquer et à dénigrer, sans daigner jamais citer aucune des actions mémorables dont d'autres les ont loués.

Cette observation générale de M. le colonel Lecomte s'applique, en effet, à ce que le général Marbot dit de la participation des régiments suisses aux guerres d'Italie et d'Espagne aussi bien qu'à leurs actes dans la guerre de 1812. Toutes les fois qu'il s'avise de parler des Suisses, c'est avec quelque intention malveillante, plus ou moins ouvertement accusée.

¹ *Les Suisses au service de Napoléon I^{er} et les Mémoires du général baron de Marbot*. Quelques mots de réponse à ces Mémoires par Ferdinand Lecomte, colonel fédéral suisse. Extraits de la *Revue militaire suisse*, 1 vol. in-8°, Paris 1852, L. Baudoin, éditeur.

Vous avez vu, comme nous, que le général Marbot, lorsqu'il parle des Suisses, témoigne le plus souvent son antipathie par des appréciations plus ou moins désagréables ou offensantes, mais sans articuler des faits précis et saisissables à la réfutation. Discuter ces appréciations nous mènerait loin. Laissons plutôt à l'écrivain sa liberté d'aimer ou de haïr à sa guise et à son choix et bornons-nous à constater que les Suisses partagent ces antipathies et ces dénigrements avec les contingents de tous les peuples qui ont versé leur sang sous les drapeaux impériaux : Allemands, Hollandais, Espagnols, Portugais, Italiens, tous en ont leur portion.

Tout bien relu, le général Marbot ne cite qu'un seul fait nettement indiqué et tangible : la fuite devant l'ennemi dans la première journée de Polotsk. Il donne à cette journée la date du 16 août ; c'est le 17 qu'il faut lire.

M. le colonel Lecomte a déjà caractérisé les circonstances dans lesquelles cette vision des Suisses en fuite est apparue au général Marbot ; elles sont pour réduire de beaucoup la confiance qu'elle doit inspirer. En vérité, il eût pu se faire que les Suisses eussent cédé précipitamment du terrain pour reprendre en arrière une position plus abritée, sans que pour cela il faille conclure à une fuite. Mais encore, le mot y est. Heureusement, nous pouvons le réfuter.

Dans sa *Réponse*, M. le colonel Lecomte s'est attaché à produire les récits, mémoires et souvenirs des officiers suisses qui étaient le 17 août à Polotsk : Zimmerli, Bégos, Schaller, Rosselet. Il serait facile de citer d'autres documents suisses encore, mais ils n'ajouteraient guère aux témoignages déjà produits et tous concordants pour affirmer que le 17 août les régiments suisses n'ont pas été engagés. Votre commission s'est donc appliquée surtout à compléter et à contrôler les rapports suisses par des documents français, non pas que la parfaite sincérité et loyauté des officiers suisses lui soient suspectes, mais parce qu'elles pourraient être évoquées en doute par d'autres que nous.

En fait de documents français, nous avons tout d'abord la relation qu'à faite de cette journée du 17, dans ses *Mémoires*, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, commandant du 6^e corps d'armée qui, le lendemain, remplaça dans le commandement en chef le duc de Reggio, blessé. M. le colonel Lecomte l'a déjà produite. Quoique le maréchal entre dans beaucoup de détails, il ne dit rien d'une défaillance des Suisses ; il ne nomme

même pas la 9^e division du 2^e corps dont les quatre régiments suisses faisaient partie. Les deux autres divisions du 2^e corps, Legrand et Verdier, sont mentionnées comme ayant pris part à l'action. De la division Merle, il n'est rien dit, ce qui corrobore le témoignage des officiers suisses disant que cette dernière fut tenue en réserve.

A notre connaissance, il n'existe au ministère de la guerre de France aucun rapport du maréchal Oudinot sur la journée du 17 août. Pas davantage, aux archives nationales. Ni la correspondance d'Oudinot ni celle de Saint-Cyr ne donnent non plus aucune indication. Le *Moniteur universel*, source importante de renseignements sur les manœuvres de la Grande Armée, parle, dans une note sommaire, de la bataille de Polotsk du mois d'août; il y est question des Bavaois; pas un mot des Suisses. Mallet, dans son *Histoire du duc de Reggio* (Paris, 1850) parle des Bavaois et des Croates, mais ne mentionne pas nos compatriotes.

D'autre part, M. Ed. Rott, secrétaire de la légation de Suisse à Paris, qui nous a fort obligeamment aidé dans nos recherches, a constaté aux archives du ministère français de la guerre que, le 17 août, les quatre régiments suisses n'ont pas perdu un seul officier. Les pertes en officiers dans la journée du 18 sont connues et nominativement enregistrées. Pour le 17, rien.

Devant ce silence d'une part, devant cette absence d'aucune indication de pertes d'autre part, nous pouvons affirmer que les documents français comme les documents suisses établissent que le 17 août les Suisses n'ont pas été engagés. « Ils étaient en réserve » sur les remparts de la place, » dit Schaller; il ajoute, « il est vrai, » que le 4^e régiment fut porté, à un moment qu'il ne précise pas, » au-delà de la Duna pour empêcher l'ennemi de tourner la » place en traversant le fleuve », mais ni lui ni aucun de ses camarades dont nous possédons les mémoires ne parle ni d'un engagement, ni même d'un coup de fusil tiré.

Il est clair que si le 17 août avait été pour les Suisses une journée de combat, même malheureux, il en serait resté quelque trace quelque part. S'il y avait eu retraite sous le feu ou les coups de sabre de la cavalerie, fuite ou panique, il y aurait eu des blessés et des morts, et on les eût nommés. Au lieu de cela, nous avons par exemple dans le « Récit historique des événements militaires auxquels a eu part le 3^e régiment », une mention comme celle-ci : « A l'approche de l'ennemi de la

» place de Polotsk, la 3^me division (Merle) du 2^e corps fut
» désignée pour la défense de cette place et prit position sur
» ses remparts et ses avenues, le 17 août. Le reste du 2^e corps
» et le 6^e prirent position à une portée de canon au dehors ».

Nous pouvons donc répondre au général de Marbot qu'aucun des quatre régiments suisses n'ayant vu l'ennemi le 17 août, aucun d'eux, non plus, n'a pu fuir. Tous quatre restèrent en réserve le 17, comme aussi le 18, journée dans laquelle ils perdirent trois officiers et quelques hommes, mais sans qu'il y eût de leur part coopération active à la bataille. Il ressort même des récits des officiers suisses et français que cette mise en deuxième ligne causa quelque mécontentement dans les régiments, qui s'en sentirent humiliés, ce qui les poussa, deux mois plus tard, le 18 octobre, à se lancer dans la mêlée avec une impétuosité qui leur coûta fort cher et qui leur fut reprochée par leurs chefs. Les mémoires du capitaine Schaller donnent à ce sujet d'intéressants renseignements, point par point corroborés par les mémoires du maréchal Gouvion Saint-Cyr.

La preuve est donc faite, pour autant qu'une preuve négative est possible. Les Suisses n'ont pas combattu le 17 août à Polotsk, partant ils n'ont pas eu l'occasion de fuir devant l'ennemi. Ils ont été tenus en réserve, ce qui les a irrités au point que le 18 octobre, brûlant de se mesurer en bataille rangée avec les Russes, ils se sont portés en avant avec une témérité que leurs chefs n'ont pas approuvée et qu'ils ont payée de leur sang.

Ce n'est pas précisément le fait de troupes portées à fuir !

III. Devons-nous attacher une grande importance au propos du général de Marbot et le tenir pour compromettant l'honneur des troupes suisses ?

Nous venons de montrer ce qu'il en faut penser au point de vue de la vérité historique et quant à la tendance au dénigrement qu'il dénote et qu'on retrouve dans les trois volumes du général, on lui peut opposer avec succès les témoignages honorables des historiens militaires français sur la conduite générale des troupes suisses pendant la campagne de 1812, le 18 octobre à Polotsk, les 26, 27 et 28 novembre sur la Bérésina. Et aux témoignages des historiens s'ajoutent les éloges donnés aux Suisses par leurs propres chefs. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr loue « leur sang-froid et leur bravoure ». Quant au général comte Merle, leur propre divisionnaire, qui les a eus sous ses

ordres pendant toute la campagne, nous savons ce qu'il pensait d'eux.

Après les opérations de 1813, les régiments suisses furent à Wesel, commis à la garde de la place; le 29 décembre, le 1^{er} régiment est à Clèves; le 15 janvier 1814, nous le trouvons à Maëstricht. Le bruit court — nous en ignorons l'origine — que les Suisses vont être désarmés. Les Suisses sont inquiets. Le général Merle qui commande la place adresse à leur chef la lettre suivante :

Mästricht, 30 janvier 1814.

A M. le colonel de la brigade suisse.

J'ai appris hier, non sans indignation, que des malveillants avaient insinué à vos soldats que je les faisais réunir sur la place d'armes pour les faire désarmer. Je connais les Suisses; j'aime et j'estime les Suisses. J'aurai sans cesse présente à ma mémoire leur valeureuse conduite dans la campagne de Russie, les six assauts qu'ils ont repoussés à Polotsk et les belles charges qu'ils ont exécutées à la bayonnette à la mémorable bataille de la Bérésina.

Vos Suisses ne se trouvent à Mästricht que parce que je les y ai demandés avec instance, et je les aurais demandés pour les faire désarmer!... Les braves et loyaux Suisses doivent avoir confiance en moi, puisqu'ils possèdent toute la mienne. Au lieu de les faire désarmer, je désirerais qu'ils puissent s'armer chacun de deux fusils; je les leur ferais délivrer sur-le-champ.

Signé : LE COMTE MERLE.

Le 21 avril, les Suisses, toujours encore en garnison à Mästricht, apprennent l'abdication de l'Empereur et le relèvement du trône des Bourbons. Ils décident, moyennant l'approbation de la Diète, de passer au service du roi Louis XVIII et, à ce propos, leur général, qui fait de même, leur délivre cette déclaration :

Nous, général de division, gouverneur de Mästricht, etc., certifions que les officiers, sous-officiers et soldats du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment suisse se sont distingués pendant tout le temps du blocus de la place par leur bravoure, leur zèle et leur dévouement. Tous sont restés fidèles au drapeau qui les a souvent guidés dans les voies de l'honneur, et au chef témoin de leurs brillants et immortels faits d'armes dans les champs de Polotsk et de la Bérésina. Le général se plaît aussi à certifier que les braves qui composent ce bataillon ont arboré la cocarde blanche avec enthousiasme, au moment où ils ont appris que la France avait changé de maître, et que l'antique dynastie des Bourbons leur garan'issait le bonheur dans la personne de notre souverain bien aimé Louis XVIII.

Donné à Mästricht le 27 avril 1814.

Signé : COMTE MERLE.

Le colonel Pfyffer d'Altishofen, faisant le récit de la sanglante journée du 10 août 1792, a écrit ceci : « Il y a une modestie de nation qui interdit à un Suisse de faire l'éloge de la fidélité de ses compatriotes autrement que par la relation des faits. » — Tenons-nous-y. Et quand le général de Marbot dit, en parlant des auxiliaires étrangers dans les armées de Napoléon, que les joindre aux troupes françaises c'était « affaiblir un vin généreux en y mêlant de l'eau bourbeuse, » opposons-lui, pour ce qui concerne les Suisses, puisque nous ne parlons ici que de ceux-là, les louanges qu'ils ont recueillies de la part des plus grands capitaines et des plus grands souverains que la France ait connus, et cela en tous les temps, depuis celui où Louis XI faisait venir dans son château de Loches les vainqueurs de son cousin de Bourgogne pour qu'ils instruisissent les troupes françaises dans la tactique de « l'homme de pied » ; — où Commines disait des Suisses qu'ils étaient « l'espérance de l'ost » ; — où Brantôme les appelle « ces dompteurs de rois » ; où Montluc comptait sur ses enseignes de Suisses pour « faire prouesse » ; — où François I^{er} se disait « l'ami de cœur » des cantons et les priait d'être les parrains du duc d'Angoulême ; — où Henri IV, au matin de la bataille d'Arques, disait au colonel Gaspard Gallati : « Mon père gardez-moi ci une pique, car je veux combattre en tête de votre bataillon » ; — où Charles IX écrivait aux cantons, après la bataille de Dreux, en parlant des levées suisses, « qu'il ne se peut dire que gens de guerre aient jamais rien fait de mieux » ; — jusqu'au temps où le duc d'Aumale, écrivant l'histoire des princes de Condé, salue en passant « ces soldats héroïques, ces modèles de l'honneur et de la fidélité militaire qui, pendant plus de trois cents ans, ont mêlé leur sang au nôtre sur tous les champs de bataille. »

Ne nous émouvons donc pas outre mesure de ce qu'a écrit le général de Marbot et disons-nous qu'une infanterie qui a dans ses états de service Grandson, Morat, la Bicoque, Pavie, Marignan, Dreux, Meaux, Ivry, Arques, le 10 août 1792, Polotsk et la Bérésina peut se passer de l'approbation d'un écrivain plus captivant lorsqu'il raconte ses brillants exploits à la tête de ses escadrons qu'autorisé lorsqu'il juge autrui.

Dans l'espoir que vous voudrez bien considérer le présent rapport comme répondant à la mission dont vous nous avez chargés, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom de la commission, composée de Messieurs les colonels Lecomte et Grand et du soussigné : ED. SECRETAN, col. brig.

Lausanne, 26 juillet 1892.